



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE  
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MARSEILLE, le

28 DEC. 2011

-----  
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

-----  
Dossier suivi par : MME MARTINS

☎ 04.84.35.42.76

N° 1312-2011 A

## AVIS D'ENQUETE

---

Société COFUA à FUVEAU

---

**Exploitation d'un entrepôt couvert de matières combustibles**

---

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 28 décembre 2011, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société COFUA en vue d'être autorisée à exploiter un entrepôt couvert de matières combustibles (entrepôt n° 3) à FUVEAU – ZAC Saint-Charles.

Le dossier et les registres d'enquête seront déposés en mairies de FUVEAU, CHATEAUNEUF-le-ROUGE, PEYNIER et ROUSSET du 26 janvier 2012 au 27 février 2012 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations ou les adresser par écrit dans les mairies concernées au commissaire enquêteur, Monsieur Pierre Noël BELLANDI qui recevra personnellement en mairies de :

### FUVEAU Hôtel de Ville Boulevard Loubet (13710)

- le jeudi 26 janvier 2012 de 14h à 17h
- le jeudi 02 février 2012 de 14h à 17h
- le mardi 07 février 2012 de 14h à 17h
- le mardi 14 février 2012 de 14h à 17h
- le jeudi 23 février 2012 de 14h à 17h
- le lundi 27 février 2012 de 14h à 17h

### CHATEAUNEUF-le-ROUGE Hôtel de Ville (13790)

- le mercredi 01 février de 14h à 17h
- le jeudi 16 février de 14h à 17h
- le vendredi 24 février de 14h à 17h

.../...

**PEYNIER** Hôtel de Ville 9 cours Albéric Laurent (13790)

- le lundi 30 janvier 2012 de 14h à 17h
- le jeudi 09 février 2012 de 14h à 17h
- le mercredi 22 février 2012 de 14h à 17h

**ROUSSET** Hôtel de Ville Place Paul Borde (13790)

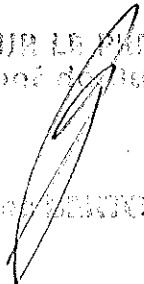
- le mardi 31 janvier 2012 de 14h à 17h
- le vendredi 10 février 2012 de 14h à 17h
- le mardi 21 février 2012 de 14h à 17h

Dès la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans les mairies précitées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des BOUCHES-DU-RHÔNE pendant au moins un an à compter de la décision préfectorale.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de FUYEAU  
Hôtel de Ville – 13710 FUYEAU
- Mairie de CHATEAUNEUF-le-ROUGE  
Hôtel de Ville – 13790 CHATEAUNEUF-le-ROUGE
- Mairie de PEYNIER  
Hôtel de Ville – 13790 PEYNIER
- Mairie de ROUSSET  
Hôtel de Ville – 13790 ROUSSET
- Préfecture des BOUCHES-du-RHONE  
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable  
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (porte 401)  
13282 MARSEILLE CEDEX 20

A l'issue de la procédure, la décision sera prise par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

POUR LE PRÉFET  
Le chef de Bureau  
  
GILBERT SINTOIN